Garges lutte contre l'habitat indigne !

Depuis plusieurs années, la ville entend mener une politique d'éradication de l'habitat indigne et dégradé. Plans de sauvegarde, observatoire des copropriétés, lutte contre les marchands de sommeil… L'accès à un logement décent est un droit pour tous les Gargeois !

Plans de sauvegarde

Conscients des difficultés rencontrées par plusieurs copropriétés de la Ville, la Municipalité et ses services ont engagé plusieurs plans de sauvegarde. Ils sont le fruit d'un travail mené par l'Etat, la Ville, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et les opérateurs du suivi animation des Plans de sauvegarde.

Qu'est-ce qu'un plan de sauvegarde ?

Un plan de sauvegarde est un dispositif permettant une aide de l'Etat à destination des copropriétés en grande difficulté. Il vise l'amélioration du cadre de vie des copropriétaires et le redressement de la situation (financière, administrative…) de la copropriété.

Observatoire des copropriétés

Pour renforcer sa politique en matière d'habitat, la Municipalité a créé l'Observatoire des copropriétés. Cet observatoire recense de manière exhaustive toutes les copropriétés de la Ville, permettant ainsi la mise en place d'indicateurs pour suivre l'état de celles-ci. Un diagnostic précis qui aide à la mise en place de politiques publiques adaptées aux caractéristiques de chaque copropriété.

La signature du 1er protocole d'intervention à Garges-Lès-Gonesse

Diffusé sur France 3 dans le JT de 19/20 du lundi 13 mars 2023

Le Maire de Garges-lès-Gonesse, Benoit Jimenez et Léa Makarem, présidente exécutive de la SIFAE, ont signé en présence de Gilles BATTAIL, Maire de Dammarie-les-Lys et Président du Conseil de Surveillance de la SIFAE, le premier protocole d'accord de lutte contre la dégradation de l'habitat dans le tissu pavillonnaire.

Ce protocole a pour objectif de définir et délimiter les modalités d'intervention de la SIFAE d'une part et de préciser son articulation avec les opérations menées par la Municipalité d'autre part. Il s'agit tout particulièrement d'empêcher les divisions pavillonnaires de sorte à maîtriser les mises en location de logements de mauvaise qualité, réduire la part de propriétés privées indignes et réhabiliter durablement le parc individuel concerné en créant une offre d'habitat diversifiée répondant aux besoins du territoire, notamment pour les salariés des entreprises. La SIFAE interviendra ainsi pour acquérir les pavillons avant les marchands de sommeil, et pour les réhabiliter ensuite ou bien les transformer avant de les céder dans un cadre maîtrisé.

Publié le 14/03/2023